

Rites accompagnant les opérations de confection d'un tapis dans la
région de Béni Melial
Moulay Smaïl Bour-Qaïba

Citer ce document / Cite this document :

Bour-Qaïba Moulay Smaïl. Rites accompagnant les opérations de confection d'un tapis dans la région de Béni Melial. In: Horizons Maghrébins - Le droit à la mémoire, N°22, 1994. Mes tissages. Création et tradition dans les arts textiles et populaires en Méditerranée : Maroc, Espagne, France. pp. 70-84;

doi : <https://doi.org/10.3406/horma.1994.1220>

https://www.persee.fr/doc/horma_0984-2616_1994_num_22_1_1220

Fichier pdf généré le 05/02/2019

certaines règles. Celles-ci traduisent et expriment, en partie, l'imaginaire collectif ainsi que la représentation que l'on se fait du monde.

L'ourdissage

Dans la région de Béni-Mellal les femmes ourdissent et montent le métier à tisser le lundi et le jeudi. Seules les voisines et leurs enfants ont droit de participer à cette opération se déroulant en plein air. Elles sont présentes par solidarité.

L'opération d'*ourdissage* est exécutée par trois personnes : la propriétaire du métier à tisser et deux autres femmes qui sont, généralement, assez expérimentées dans le domaine du tissage.

Le travail débute par la plantation de deux piquets sur lesquels la propriétaire écrase des morceaux de sucre, en prononçant la *Basmala* : "Au nom de Dieu : celui qui fait miséricorde, le miséricordieux."

Ce geste garantirait la bonne exécution des opérations d'ourdissage et de tissage. La distance entre les deux piquets correspond en principe à la longueur du tissage à exécuter. Une fois le sucre écrasé, la *Basmala* citée, les trois femmes fredonnent :

"Nous voulons monter le métier,

Chaque métier voyant le jour doit être achevé" ¹

Cette version est celle des femmes de la zone montagneuse de la région de *Ksiba*. Dans la plaine en revanche, les femmes chantent :

*“Les sept filles du Cheikh,
Commencent le tissage le matin,
Le découpent le soir.
Ô ! Lalla Fatima al-Zahra.
A celles qui commencent le tissage le matin,
Et le découpent le soir,
Accordes, Seigneur, ton soutien,
Comme tu le fis pour le dromadaire
Qui, sans protection, foule le sable brûlant.
Le métier à tisser comporte
Cent fils pairs et cent impairs
Au nom de Dieu, nous implorons son aide.
Ô ! Lalla Fatima al-Zahra
Tes mains ont tissé longtemps
avant les nôtres”.*

Lalla Fatima al-Zahra

Lalla Malika, femme tisseuse du *Douar Zraïb-Béni Moussa* raconte l’histoire de lalla Fatima al-Zahra :

“Lalla Fatima al-Zahra est la fille du prophète Muhammad. Un jour où elle s’était levée très tôt, elle vit un berger qui grelottait ; il faisait très froid et il était très mal couvert.

Elle eut pitié de lui et revint immédiatement chez elle tisser une couverture pour le berger.

Au moment de l'ourdissage, elle demanda à Dieu de l'aider à terminer sa tâche le plus vite possible pour que le berger ait de quoi se couvrir.

Dieu exauça son vœu, et avec son aide elle finit son tissage dans la journée. Lalla Fatima al-Zahra offrit la couverture tissée au berger".²

C'est en référence à cette histoire que les tisseuses demandent la bénédiction de Lalla Fatima al-Zahra pour que leurs tissages soient exécutés rapidement.

Près des deux piquets plantés au sol s'assoient deux femmes, la troisième - propriétaire du métier à tisser - démarre l'ourdissage en attachant le bout de la pelote à l'un des piquets. Elle procède à cette opération en distribuant le fil de la pelote dans un va-et-vient entre les deux autres femmes.

Au cours de cette navette, elle répète :

*"Je m'en remets à mon Seigneur
Afin qu'il m'aide à terminer l'ourdissage"*

Les deux autres femmes lui rétorquent :

*"Réjouis-toi,
Dieu a exaucé ton vœu".³*

Ce dialogue prend fin lorsque cette opération se termine.

Ensuite, femmes et enfants se regroupent pour prendre du thé ou du café au lait, accompagnés de crêpes trempées dans du beurre fondu ou du miel mélangé avec de l'huile d'olive. On offre aux enfants des dattes et des morceaux d'olive. Cette nourriture est

apportée par les voisines de la propriétaire du métier à tisser.

Après s'être restaurées, les femmes retirent les deux piquets et versent un peu d'eau à l'endroit où ceux-ci étaient fixés. Cet acte vise à ce que l'année agricole soit prospère.

Une fois l'eau versée, elles fixent des fils de chaîne sur les deux ensouples. Celle située en bas est maintenue au sol par deux piquets. Femmes et enfants immobilisant alors cette ensouple en s'asseyant dessus. L'ensouple supérieure est tenue et tendue par deux femmes, tandis que deux autres démêlent les fils de chaînes à l'aide de roseaux.

Les femmes portent ensuite les deux ensouples (avec la chaîne fixée et enroulée dessus) sur leurs épaules en courant vers l'intérieur de la maison. Les tisseuses font cette petite course pour que l'exécution du tissage soit rapide. A l'intérieur de la maison les femmes posent l'ensemble sur le sol et l'orientent vers le levant. Avec les deux piquets de l'ourdissage, l'une d'entre elles dessine une croix au-dessus des deux ensouples en disant :

"Grâce à Dieu nous t'avons épargné la déformation".

Cette phrase est prononcée trois fois. Les tisseuses disent cela pour que la pièce tissée soit régulière de forme après le découpage.

Ce rite est exécuté uniquement dans la zone de plaine : région de *Kasba Tadla*, région de *Béni-Moussa*, région de *Béni-Âmir*

Dans la région de *Ksiba*, si un homme passe lors de l'opération de l'ourdissage, la femme navette lui donne à boire. En contre-partie l'homme lui offre une pièce de monnaie (entre un et cinq Dirhams, 1 DH = 0,624 F).

Dans la plaine, si un homme passe lors de cette opération, la femme navette lui jette la pelote de laine en lui annonçant le mauvais sort : *"Ton épouse sera répudiée et tu seras en mauvaise posture"*.

L'homme doit lui rendre la pelote et lui offrir une pièce de monnaie pour conjurer le sort jeté. Parfois l'homme lui offre deux kilogrammes de sucre.

Montage du métier à tisser

Quand l'opération de l'ourdissage prend fin, les femmes procèdent au montage des deux ensouples sur deux montants en bois solide, en tenant l'ensemble verticalement sur le mur à l'aide de cordes. Si les femmes ne réussissent pas leur montage le jour même, elles laissent l'ensemble intact jusqu'au lendemain. La tisseuse doit alors poser du sucre, de la farine et une plume de poule près des deux ensouples avec la chaîne enroulée par dessus. La farine et le sucre en quantité négligeable sont considérés comme le "dîner" du métier à tisser. La plume de poule est posée à côté des aliments pour que l'opération du tissage soit exécutée rapidement. Il est nécessaire de noter ici que la tradition veut que le montage du métier à tisser soit interdit après la prière du coucher du soleil. Le

lendemain, une fois le métier à tisser monté, la tisseuse et une voisine, dont l'expérience en tissage est connue, citent la *Basmala*. Puis elles commencent à sélectionner les fils de chaîne : les fils pairs et les fils impairs. Elles obtiennent ainsi un deuxième entrecroisement des fils de chaîne et deux nappes de fils, l'une interne, l'autre externe. L'une de ces deux nappes est fixée à la lice par un fil solide et plus ou moins épais. Après la fixation de la lice, la tisseuse glisse entre les deux nappes un roseau qu'on élève et abaisse alternativement pour modifier leur position et permette enfin l'entrecroisement des fils. Cet entrecroisement est appelé par les femmes de la région de Béni-Mellal : "*L'âme du métier à tisser*". Sans lui, le métier serait privé de vie. Au cours de cette opération, la tisseuse incarnant la voix d'un fil de chaîne récite ces vers :

*"Au nom de Dieu
Je suis paire et impaire,
Intrépide je traverse le tissage
Avec la bénédiction de Fatima al-Zahra
Commençant le tissage le matin,
Découpant le soir".*

Le tissage

La propriétaire du métier à tisser inaugure l'opération de tissage par la *Basmala* et un chant court :

*"Au nom de Dieu
Celui qui fait miséricorde, le miséricordieux*

*Que mon œuvre soit exécutée
Comme celle du Prophète
La prière sur le Prophète
Guide mon œuvre”.*

Pour se détendre les tisseuses chantent ce dialogue imaginé entre l'ensouple inférieure et l'ensouple supérieure.

*“Je suis couverte, alors que toi, tu es nue (a)
Je suis maintenant couverte,
Alors que toi, tu es déjà nue (b)
Si tu es couverte je m'abattraï
Sur toi et te détruirai (c)
Les tisseuses généreuses me défendront
Et t'empêcheront de t'abattre sur moi” (d) ⁴*

Cette première phrase (a) simule l'adresse au commencement du tissage, de l'ensouple supérieure, couverte de fils de chaîne, à l'ensouple inférieure encore nue parce que la femme n'a pas encore enroulé une partie de la pièce tissée sur l'ensouple inférieure.

La phrase (b) est l'adresse de l'ensouple inférieure, couverte par la pièce enroulée sur elle à l'ensouple supérieure qui ne contient plus aucun enroulement de fils de chaîne une fois le tissage fini.

La troisième partie du dialogue (c) exprime l'opération de découpage et le démontage des éléments du métier à tisser (ensouples et montants).

Quand les femmes démontent l'ensouple supérieure, elles la prennent et la déposent sur le sol (d).

Comme l'homme ne doit pas assister à l'ourdissage, il ne doit pas participer à l'opération du tissage. Sa participation serait censée lui attirer le mauvais œil. Cependant, dans la région du *Ksiba* deux cas font exception :

AU DOUAR TANOGHA : le mari peut aider sa femme uniquement dans l'opération du tissage, ceci lorsqu'il est libre et surtout pendant l'hiver. Les produits textiles obtenus répondent aux besoins de la famille.

A ZAOUIT CHEIKH : les hommes s'occupent du tissage, conçoivent les plans, choisissent les couleurs et veillent sur la logique de la composition de la pièce à tisser destinée essentiellement à la vente locale et au célèbre marché de tapis de la ville de Khénifra. ⁵

Le découpage

Au terme du tissage les femmes procèdent au découpage afin de dégager la pièce du cadre dans lequel elle a été créée. Les femmes empêchent les enfants d'y assister car la présence d'un enfant lors de cette opération pourrait lui causer la mort⁶. Lorsque la femme découpe le métier à tisser, l'âme de ce dernier monte au ciel et pourrait emporter avec elle l'âme de l'enfant qui assiste à cette opération. ⁷

AU DOUAR OULED KICHOU : les tisseuses commencent d'abord par couper un nombre de fils de la lice correspondant au nombre des membres de sa famille. Elles libèrent ensuite la pièce tissée.

AU DOUAR OULED ABOU YAAKOUB : les tisseuses aspergent le métier à tisser avec une quantité négligeable d'eau en disant :

*"Nous t'avons abreuvé ici bas
Toi tu nous abreuveras là-haut."*

A KASBA TADLA VILLE : les tisseuses aspergent le métier en tissant avec le peigne trempé dans l'eau.

Le découpage obéit ici à un rituel très précis :

- Si la pièce tissée est destinée à la vente, la tisseuse, à l'aide d'un couteau chauffé à blanc pour que Dieu en facilite la vente, coupe les fils de la chaîne dix par dix et répète alternativement :

*"Par ici la voie des hommes
Par là la voie de la fortune."*

- Si la pièce est destinée à la famille, la tisseuse coupe à l'aide d'un couteau sans le chauffer. Elle coupe les fils dix par dix et répète alternativement :

*"Par ici la voie des hommes
Par là celle de la fortune."*

- Si la dernière coupure finit par *"la voie des hommes"* cela veut dire que les fils de la tisseuse deviendront de bons hommes dans l'avenir.

- Si la dernière coupure finit par *"la voie de la fortune"* à ce moment-là la tisseuse dit : *"Dieu ! Donne-nous plutôt la santé".⁸*

A AGHBALA (CERCLE KSIBA) : les tisseuses aspergent le métier avec de l'eau et jettent dessus une petite quantité de sel pour chasser les mauvais esprits. Tout en faisant ce geste les femmes répètent :

*“Tout ce qui vient au monde a une fin
Tout ce qui est tissé sera découpé.”*

AU DOUAR DAR OULÂD ZIDOUH ET À OULÂD AYYÂD
(CERCLE BÉNI-MOUSSA) : les tisseuses répètent au
moment du découpage :

*“Les fleurs pour nous
Et pour le Douar la poussière.”⁹*

Dans le sens que le bel ouvrage (tapis) sera pour
nous et ses résidus pour le village.

Après cela, elles jettent les fils découpés de la lice sur
le chemin, pour que les passants passent dessus.

Si certaines pratiques divergent au moment du
découpage, en revanche d'autres sont observées dans
toute la région de Béni-Mellal.

- Les enfants et les hommes ne sont pas autorisés à
assister au découpage.

- La *Basmala* et la *Chahâda* sont récitées.

- La *Chahâda* : “j’atteste qu’il n’y a divinité que Dieu
et que Muhammad est son messager”. (Premier pilier de
l’Islam)

- Le découpage est interdit après la prière du
coucher du soleil. Lalla Fatima, une tisseuse de la région
de Béni-Mellal centre, dit que le métier à tisser
n’appartient pas à la femme la nuit. Si elle tisse la nuit,
elle sera frappée par ceux qui le possèdent : les diables.

Il importe de noter également la présence de l’eau
car les tisseuses de la région de Béni-Mellal disent que
pour elles le découpage de la pièce est vécu comme
un acte mortuaire.

N'est-il pas vrai que l'on lave le mort avant de l'ensevelir puis de l'enterrer ?

Conclusion

Si l'opération de l'ourdissage est vécue comme un acte cérémonial, la fin du tissage et le découpage provoquent un sentiment d'appréhension et de peur auprès des tisseuses. Pour ces femmes de la région de Béni-Mellal, le métier à tisser est considéré comme un être vivant à part entière, parce qu'il suit le processus déterminant chaque être vivant : la conception, la naissance, la vie et la mort.

Béni-Mellal/Oct. 1993

Annexe

CALENDRIER¹⁰ DES JOURS D'INTERDICTION DE TOUTES LES OPÉRATIONS CONCERNANT LE TRAVAIL DE LA LAINE ET LE TISSAGE DANS LA RÉGION DE BÉNI-MELLAL

L'Occasion	Nombre de jours
La fête du sacrifice du mouton	7
Fête de fin de Ramadan	7
Commémoration de la naissance du Prophète Muhammad	7
Dixième jour du mois de Muharram ¹¹ (Achoura/Chacâla)	10
Le Vendredi	1
Les Noces	15
Un Décès	3
Une Naissance	40
La Nuit en général	Toute l'année

Notes

1 - *Source de la version* : La directrice du centre de l'Union Nationale des Femmes Marocaines (U.N.F.M.) de Aghbala

2 - *Source de la version* : La tisseuse *Lalla Lakbira*, âgée de 56 ans, du cercle *Béni Moussa*. Dar ould Zidouh, Oulad Nifaoui.

3 - *Source de la version* : Fettouma el-Mekki, âgée de 70 ans, du cercle de *Kasbat Tadla - Aït Telt*

4 - *Source de la version* : Lalla Fatima, âgée de 75 ans, de *Béni-Mellal* - centre -.

5 - D'après les femmes enquêtées (La moyenne d'âge est entre 50 et 90 ans). Les rites qui accompagnent le côté technique du tissage sont hérités de mères en filles et aucune femme n'a pu donner une datation plus ou moins exacte de ces rites.

6 - D'après l'enquête effectuée sur ce point avec *Lalla Mahjouba* ; tisseuse âgée de 60 ans, de *Kasbat Tadla*

7 - Cette tisseuse justifie ce point et dit qu'elle a perdu son enfant Mustapha, âgé de 18 mois, lors de sa présence à l'opération de découpage. Pourtant consciente de cet interdit, *Lalla Mahjouba* a laissé son petit enfant présent lors du découpage du tissage. Elle l'a laissé, parce qu'il n'y avait personne à la maison pour le garder. Avant de découper son tissage, *Lalla Mahjouba* a adressé la parole à son petit enfant en lui disant : "*Je te confie entre les mains de Dieu*". Quinze jours après, l'enfant est tombé gravement malade, pour le guérir, elle lui a fait trois amulettes sans résultat, puis elle l'a emporté à l'hôpital où il est mort au bout de trois jours.

8 - *Source des informations* : *Lalla Mahjouba* du centre de tissage de *Kasbat Tadla*.

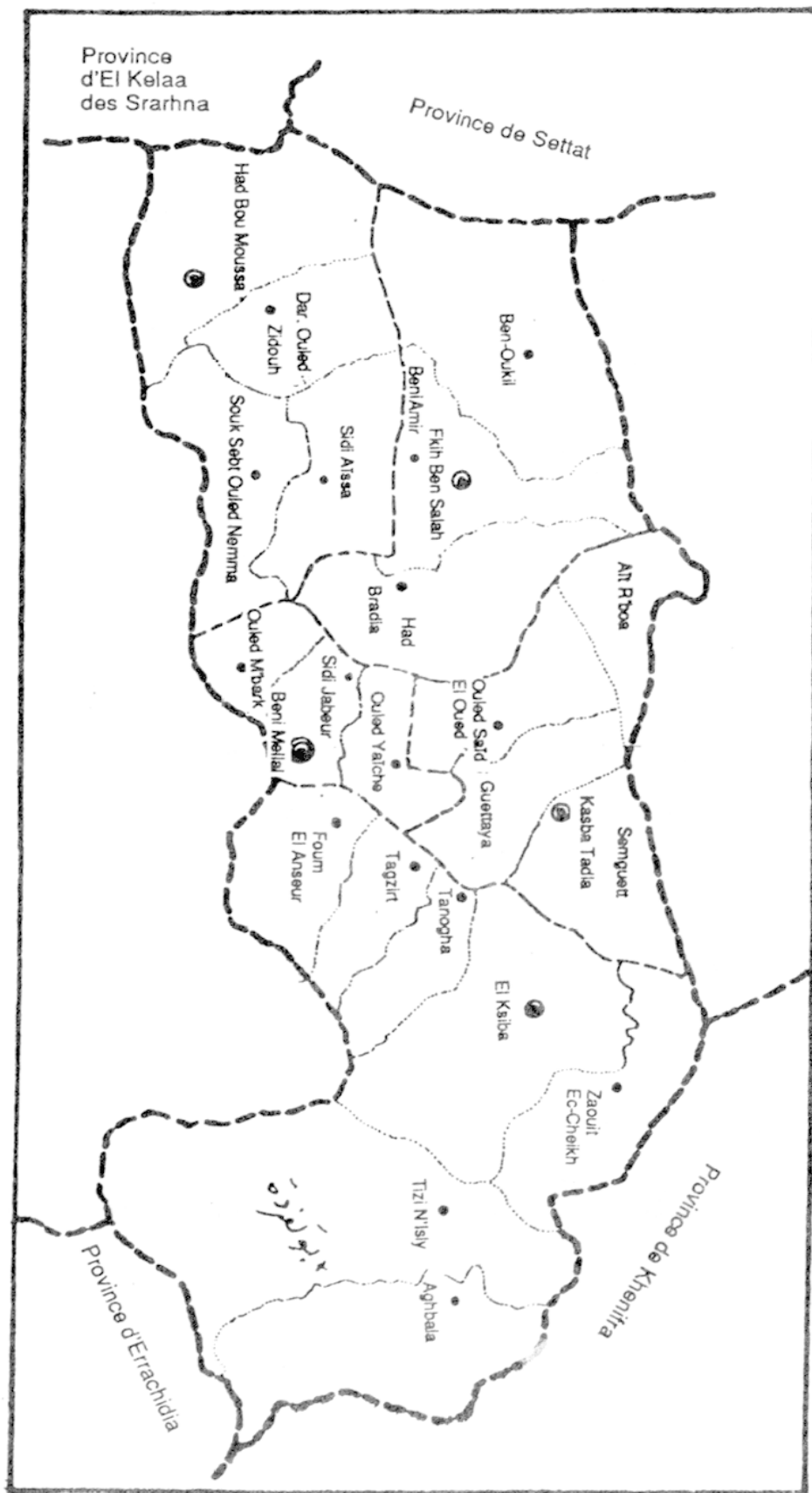
9 - D'après une enquête effectuée auprès de plusieurs tisseuses en compagnie de la directrice du centre de l'UNFM, en 1989.

10 - Ce calendrier est établi à partir des données recueillies auprès de :

- *Lalla Mahjouba* : tisseuse de la ville de Tadla
- *Lalla Mahdiyya* : tisseuse de Oulâd Ayyâd (Béni-Moussa)
- *Lalla fatima* : tisseuse de la ville Béni-Mellal - centre
- Le chef du centre de tissage de la ville de Kasbat Tadla.

Des témoins rapportent que le non respect de ce calendrier peut causer la tremblote à la femme ou la faire sombrer dans la folie.

11 - Le mois *Muharram* est le premier mois de l'année de l'Hégire. Le dixième jour de ce mois correspond à la commémoration de l'assassinat de Hussayn, petit-fils du prophète Muhammad et de la plupart de ses fils (grands et petits). La cérémonie consiste à offrir aux enfants des jouets pour les consoler. Cette tradition *chiite* à l'origine, est célébrée au Maroc et prend une forme particulière chez les tisseuses de Béni-Mellal. Cette cérémonie se déroule en deux temps : le jour ; le village est en deuil et la nuit on veille autour d'un grand feu où l'on procède à des actes rituels.



Province de Beni Mellal : superficie 6638 km²

Population 770 000 habitants (statistiques officielles de 1985)